

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Plan de transformation ministériel
15 Novembre 2019

Axe 1 - ASSURER LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE VERS UNE AGRICULTURE PERFORMANTE AUX PLANS ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

- 1-1. Assurer le suivi de la feuille de route des Etats Généraux de l'Alimentation pour améliorer le revenu des agriculteurs et la compétitivité des filières agricoles et alimentaires
- 1-2. Accompagner une utilisation durable des ressources naturelles contribuant à la lutte contre le changement climatique et adaptée à ses effets.
- 1-3. Diminuer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (avec MTES)
- 1-4. Améliorer la santé animale et le bien-être animal.
- 1-5. Accompagner la transformation du secteur agricole et alimentaire et la structuration des filières grâce au grand plan d'investissement.
- 1-6 Former les nouvelles générations à l'agroécologie et aux transitions.

Axe 2 – RENFORCER LA SECURITE SANITAIRE ET LA QUALITE DE L'ALIMENTATION

- 2-1. Assurer l'objectif de 50% de produits bio, de qualité ou durables dans la restauration collective à horizon 2022
- 2-2. Améliorer les contrôles sanitaires sur le plan qualitatif et quantitatif (organisation, moyens, pression de contrôle) en fonction des conclusions de la mission inter-inspection en cours et des arbitrages qui seront rendus
- 2-3. Porter au niveau communautaire une force européenne de lutte contre les fraudes alimentaires
- 2-4. Défendre au niveau européen une évolution de l'étiquetage des produits agricoles et alimentaires pour valoriser la qualité des productions agricoles françaises et renforcer l'information des consommateurs.

Axe 3 - MOBILISER LES POLITIQUES EUROPÉENNES AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION

- 3-1. Faire de la réforme de la politique agricole commune (PAC) un levier de la transition agro-écologique et de la souveraineté alimentaire.
- 3-2. Préparer la mise en œuvre de la future PAC (plan stratégique national) avec les conseils régionaux et les parties prenantes.
- 3-3. Améliorer la gouvernance et la gestion du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).
- 3-4. Mobiliser le budget européen de la recherche (Horizon Europe) sur les sujets agricoles, alimentaires, forestiers et de la bioéconomie.

Axe 4 - RENFORCER ET DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

- 4-1. Adapter l'offre de formation et former davantage pour répondre aux besoins des filières et de la société
- 4-2. Faire d'AgroParisTech un élément moteur de l'Université Paris Saclay et assurer la création de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- 4-3. Créer un acteur majeur de la recherche mondiale en agriculture, alimentation et environnement en fusionnant INRA et IRSTEA au sein de l'INRAE
- 4-4. Réformer l'enseignement supérieur vétérinaire pour contribuer au maillage vétérinaire français
- 4-5. Resserrer les liens entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et du transfert agricole (INRAE, ACTA et APCA) pour renforcer leur impact

Axe 5 – MOBILISER LES ACTEURS PUBLICS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- 5-1. Sécuriser les paiements des aides PAC (délais, procédures, refus d'apurement)
- 5-2. Décliner la politique de l'alimentation au plus près des territoires
- 5-3. Renforcer le pilotage du réseau des chambres d'agriculture et optimiser son organisation
- 5-4. Favoriser la transmission des exploitations et l'installation en agriculture

Axe 6 - RÉFORMER LE MINISTÈRE ET SES OPERATEURS

- 6-1. Approfondir la déconcentration, renforcer la capacité d'ingénierie territoriale et mobiliser les services et établissements de l'Etat en région pour favoriser la déclinaison de proximité des actions du présent plan ministériel
- 6-2. Simplifier les procédures, favoriser les mutualisations et réduire les doublons
- 6-3. Accroître la capacité d'anticipation et de transformation du ministère en réformant les missions études et prospective, ressources humaines et numérique.
- 6-4. Réviser la cartographie et la gouvernance des opérateurs
- 6-5. Mettre en œuvre les recommandations sur le nouveau modèle de l'Office national des forêts

En jaune : OVQ